



Cathédrale L'Assomption

382, rue Bonaventure

Direction de l'aménagement
et du développement durable – 2024

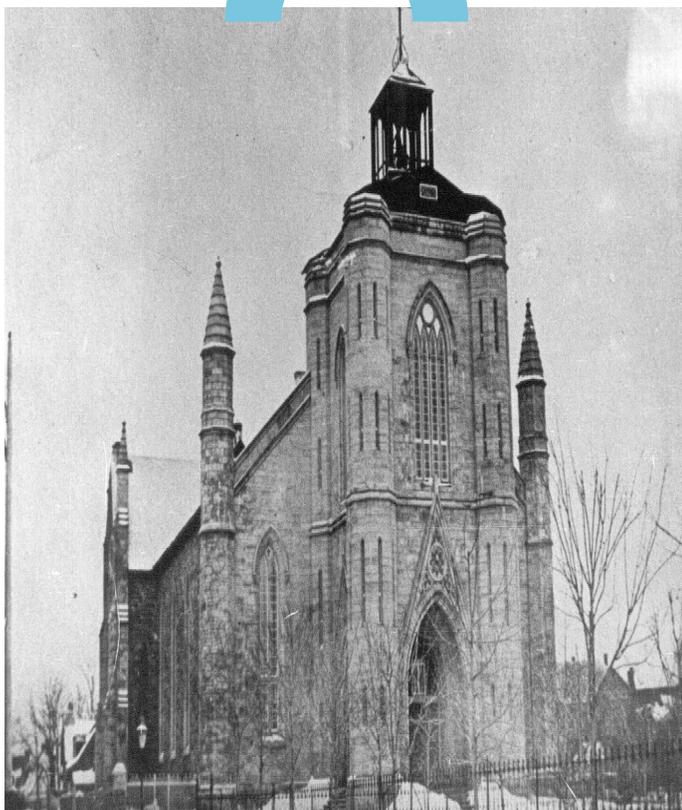
Photos et textes © Patri-Arch



Caractéristiques architecturales et patrimoniales

La cathédrale L'Assomption remplit à la fois les fonctions d'église paroissiale et d'église mère du diocèse de Trois-Rivières. Il s'agit du troisième diocèse créé au Québec, après ceux de Québec (1674) et de Montréal (1836). Ce vaste édifice en pierre, de style néogothique, fut construit de 1854 à 1858 des plans de l'architecte Victor Bourgeau, puis parachevé en 1904-1905 par l'architecte Georges-Émile Tanguay, qui réaménage le chœur et construit les chapelles rayonnantes et une sacristie.

Son plan est disposé en croix latine terminé par un chœur en saillie et une abside à pans coupés, à laquelle se greffent des chapelles rayonnantes. Le bâtiment est coiffé d'un toit en cuivre à deux versants droits qui couvre également les bas-côtés. La façade, aménagée dans un mur pignon, est précédée d'une massive tour-clocher de trois niveaux dont les angles sont marqués par des tourelles octogonales percées de fenêtres en meurtrière et surmontées de pinacles. Cette tour est coiffée d'une flèche et dotée d'horloges ; elle possède trois entrées, dont le portail du centre comprenant un tympan en pierre sculptée. La façade principale et les divers éléments architecturaux et ornementaux sont en granit lisse gris clair, alors que les longs pans sont en pierre plus foncée. Le clocher et les longs pans sont percés d'ouvertures ogivales. À la jonction du chœur s'élève un clocheton gothique orné de crochets. Enfin, une sacristie rectangulaire est aménagée perpendiculairement au chœur avec les mêmes matériaux que celui-ci, formant une unité de style avec le lieu de culte.



La valeur patrimoniale de la cathédrale repose entre autres sur son importance historique, en tant qu'église mère du diocèse. Elle tient aussi à son intérêt architectural. Les plans de l'édifice sont conçus en 1854 par Victor Bourgeau, qui est à l'époque l'architecte attitré du diocèse de Montréal. La cathédrale L'Assomption est considérée comme une de ses œuvres majeures ; elle est aussi un exemple achevé du style néogothique, caractérisé par une accentuation de la verticalité et par des ouvertures en ogive. Son intérêt artistique n'est pas moindre avec ses boiseries finement sculptées et ses nombreuses ornements d'une grande qualité. L'intérieur est orné d'œuvres d'artistes importants, dont plus d'une centaine de vitraux créés par l'artiste d'origine italienne Guido Nincheri.

La valeur patrimoniale de la cathédrale repose également sur l'intérêt de son emplacement. Ce lieu de culte est situé en plein cœur de Trois-Rivières, près des grandes institutions autour desquelles s'est développée la ville. Le dégagement créé par le parc Champlain renforce sa visibilité, et elle fait figure de point de repère dans le quartier avec sa haute tour-clocher.

Bref historique

1678 :

- Érection canonique de la paroisse de l'Immaculée-Conception.

1710 :

- Construction d'une nouvelle église paroissiale en pierre pour remplacer celle en bois érigée en 1664. Disparue dans l'incendie de 1908, elle était située au lieu où se trouve aujourd'hui le monument du Sacré-Cœur.

1852 :

- Création du diocèse de Trois-Rivières, troisième diocèse créé au Québec, le 8 juin. Premier évêque : Mgr Thomas Cooke.

1854-1858 :

- Construction de la cathédrale et réalisation du premier décor intérieur peint par Félix Renaud.

1882 :

- Construction d'un premier clocher par l'architecte Jean-Baptiste Bourgeois.

1905 :

- Construction du clocher actuel selon le plan initial de Victor Bourgeau. Installation des cloches en 1912.

1925 :

- Installation des premiers vitraux de Guido Nincheri.

2002 :

- Travaux de restauration à l'occasion du 150^e anniversaire du diocèse, dont la réfection des clochers, du toit et des vitraux et le rafraîchissement de la peinture intérieure.

Caractérisation

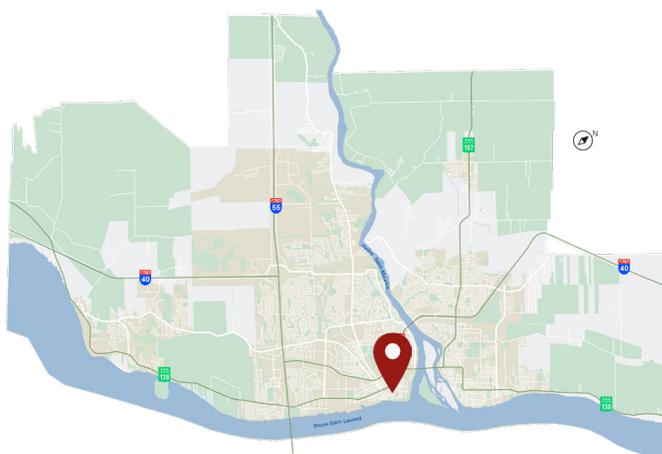
Bâtiments

Cathédrale L'Assomption

- Typologie architecturale : néogothique
- Année de construction : 1854-1858
- Architecte : Victor Bourgeau
- Principaux matériaux : pierre de taille et pierre de moellon, toiture à deux versants en cuivre

Évêché de Trois-Rivières

- Typologie architecturale : Second Empire
- Valeur patrimoniale : supérieure
- Année de construction : 1879-1881
- Architecte : Raymond Caisse
- Principal matériau : pierre de taille



Terrain

- Superficie du lot :
 - Lot 1 211 575 : 7 748,10 m²
- Caractéristiques particulières :
 - Un monument de bronze à la mémoire de Mgr Laflèche orne depuis 1926 le parterre entre les deux bâtiments.
 - La végétation du parc Champlain, aménagé de l'autre côté de la rue Bonaventure, participe à la mise en valeur de la cathédrale.

Règlementation

- Zonage : PIL-3071
- Dominance de la zone : publique et institutionnelle locale

Contexte

La cathédrale L'Assomption se trouve en plein cœur du secteur historique, culturel et commercial du centre-ville. Sa proximité du pôle public et institutionnel de la ville fait de la cathédrale L'Assomption l'un des bâtiments conventuels les plus importants de la ville. La cathédrale est entourée d'un milieu de vie mixte, dense et hautement dynamique comptant le palais de justice, l'hôtel de ville, le centre culturel et de nombreux services de loisirs. Le secteur accueille également un nombre important de touristes chaque année vu la concentration et la diversité des attraits du quartier. Les immeubles sont généralement construits en rangées, sur deux étages ou plus, avec peu ou pas d'espace végétalisé. Les ménages y sont vieillissants et une forte proportion de la population locale y vit seule (plus de 70 %).





Caractéristiques du milieu d'insertion dans un rayon de 500 m

Typologie architecturale dominante	Plex
Nombre d'étages moyen	2 à 3 étages
Profil démographique	65 ans et plus : 30 % 14 ans et moins : 6 %
Densité moyenne	31 logements/hectare Densité forte
Indice de canopée	20 %

Légende des usages

— Terrain de l'église	— Institutionnel
— Résidentiel	— Industriel
— Commercial	— Parcs et espaces verts

Cadre de planification

Statut légal	•
Programme particulier d'urbanisme (PPU)	•
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	•
Programmes de subvention	•

Principales orientations

PIIA du centre-ville et PIIA des bâtiments patrimoniaux :

- Confirmer l'importance patrimoniale des divers secteurs et immeubles assujettis à un PIIA, en reconnaissant leur valeur architecturale et paysagère ;
- Confirmer la valeur historique, emblématique et identitaire des secteurs et immeubles assujettis à un PIIA ;
- Assurer, lors de la réalisation de projets d'architecture et d'aménagement, la conservation du caractère patrimonial des bâtiments de valeur patrimoniale en ce qui concerne leurs caractéristiques architecturales, les modes d'implantation ainsi que l'aménagement des terrains ;
- Assurer une cohérence d'ensemble entre le bâti patrimonial et tout nouveau projet d'architecture et d'aménagement ;
- Assurer la mise en valeur du patrimoine bâti et contribuer au rehaussement de la qualité architecturale et paysagère du secteur ;
- Favoriser la préservation de la végétation et contribuer au verdissement du secteur.

* Toute information relative à la réglementation d'urbanisme est fournie à titre informatif seulement au moment de la publication de ce document. Elle est sujette à changement sans préavis et n'a pas de valeur légale.

Toutes les informations concernant les programmes de subvention se retrouvent sur le site internet de la Ville.

Recommandations de conservation, de mise en valeur et de redéveloppement

Conservation et mise en valeur

La cathédrale L'Assomption constitue un trésor architectural, patrimonial et artistique qui doit être conservé et protégé adéquatement. Elle comprend des œuvres artistiques et du mobilier de valeur exceptionnelle bénéficiant d'une place de choix dans la cathédrale.

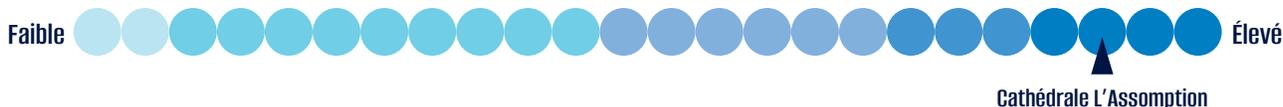
Potentiel de conversion

La cathédrale est encore en activité et la préservation du décor du lieu ainsi que de l'intégrité du bâtiment est essentielle.

Potentiel de redéveloppement du site

La parcelle sur laquelle sont implantés la cathédrale et l'évêché possède un potentiel de développement limité vu son exiguïté dans un environnement bâti déjà dense.

Indice de valeur globale



Lexique

Indice de valeur globale :

- Indice reflétant la valeur de l'église par la combinaison de ses valeurs sur le plan du patrimoine, de l'analyse comparative à l'échelle de la région, de l'ensemble architectural, de l'aménagement du site, de la valeur paysagère, du caractère significatif de l'église à l'échelle du quartier et de sa valeur sociale, c'est-à-dire son utilisation par des organismes ou par la communauté et son appartenance à la communauté.

Hiérarchisation régionale :

- Établie par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la hiérarchisation régionale découle des trois critères suivants : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture de l'extérieur de l'édifice, et la valeur d'art et d'architecture de l'intérieur. La hiérarchisation a été établie selon cinq niveaux, allant d'incontournable (A) à faible (E).

Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

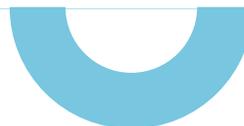
- Règlement d'urbanisme permettant l'évaluation qualitative des projets de construction et d'aménagement afin d'en assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation (MAMH, 2023).

Bilan patrimonial

Hiérarchisation régionale	Incontournable (A)
Valeur patrimoniale (ville)	Exceptionnelle
État d'authenticité	Excellent

Synthèse des valeurs patrimoniales

Archéologique	
Architecturale	●
Artistique	●
Emblématique	
Historique	●
Paysagère	●



Potentiel de conversion :

- Réfère à la capacité et aux possibilités de ce bâtiment d'être réaménagé et réutilisé d'une manière différente de sa fonction d'origine dans le but de répondre à des besoins contemporains. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources existantes, à promouvoir la durabilité et à contribuer au développement économique et social du milieu d'insertion.

Potentiel de redéveloppement :

- Réfère aux possibilités inhérentes de toute partie vacante ou sous-utilisée d'un immeuble d'être transformée ou d'accueillir une nouvelle fonction dans le cadre d'un projet de développement ou de revitalisation. Implique la considération d'aspects environnementaux, économiques et sociaux afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de favoriser un développement urbain durable.

Programme particulier d'urbanisme :

- Composante du plan d'urbanisme permettant d'apporter plus de précisions quant à la planification de l'aménagement de certains secteurs qui requièrent une attention particulière de la part du conseil municipal.